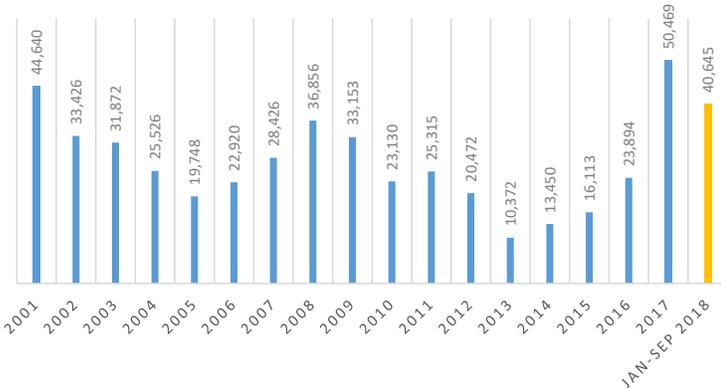




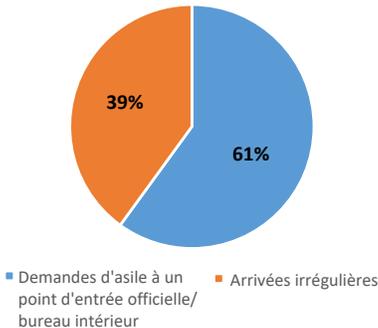
COMBIEN ?

**LES DEMANDES D'ASILE AU CANADA
2001 - 2018**



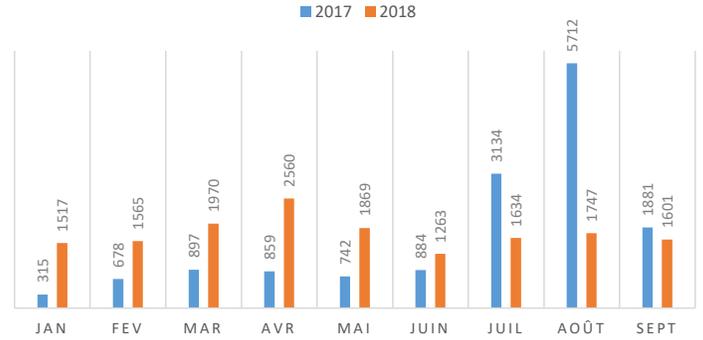
- Bien qu'il soit difficile de prédire le nombre d'arrivées, selon les tendances actuelles, le Canada pourrait recevoir en 2018 environ le même nombre de demandes d'asile que l'an dernier.

**DISTRIBUTION DES
DEMANDES D'ASILE
DE JAN-SEP 2018**



- 61% de toutes les demandes d'asile faites au cours des neuf premiers mois de 2018 ont été effectuées à un point d'entrée officiel ou dans un bureau d'immigration à l'intérieur du Canada (même proportion l'année dernière).

**LES ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES AU CANADA
COMPARAISON 2017-2018**



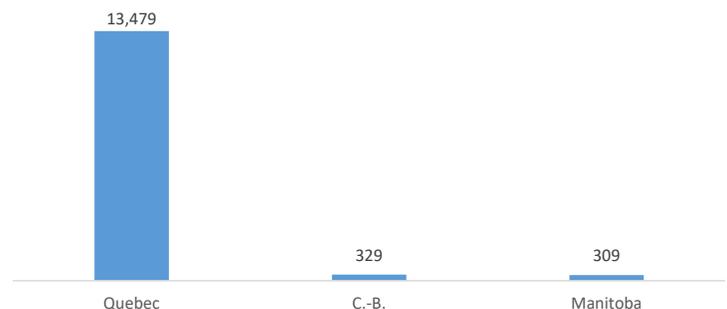
- Contrairement à la hausse observée l'année dernière pendant la période estivale, le nombre de demandeurs d'asile ayant traversé la frontière irrégulièrement est demeuré relativement stable au cours des 12 derniers mois.
- Leur nombre a diminué de moitié en juillet 2018, et d'un tiers en août, comparé à la même période l'année dernière.

En vertu des lois canadiennes et internationales, traverser la frontière de manière irrégulière n'est pas considéré comme une infraction si c'est pour faire une demande d'asile. Dû aux circonstances ayant entraîné leur fuite, plusieurs réfugiés sont contraints de voyager sans documents ou autorisations de voyage.

OÙ ?

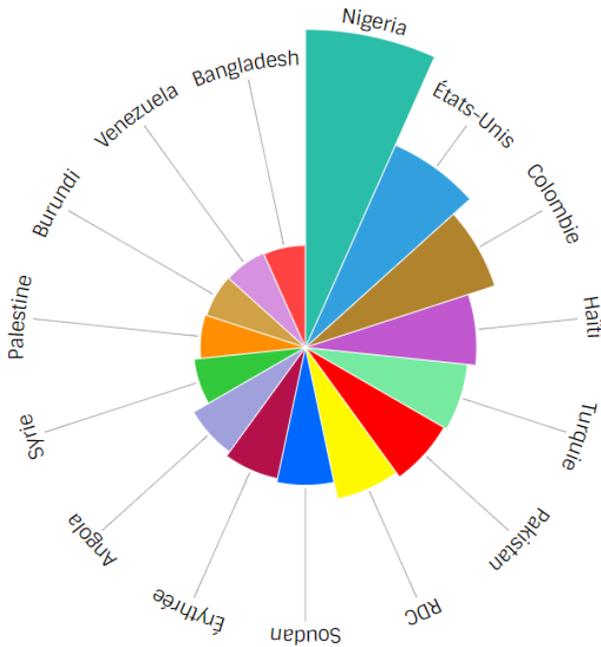
- La majorité des arrivées irrégulières (95%) continuent d'avoir lieu au Québec.
- Pourquoi au Québec? Roxham Road est le point de passage le plus emprunté par les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canadienne de façon irrégulière parce qu'il est facile d'accès et sécuritaire, et dû à l'attention médiatique importante qu'il reçoit depuis 2017.

**LES ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES PAR
PROVINCE JAN- SEP 2018**



QUI ?

15 PAYS SOURCES PRINCIPAUX d'arrivées irrégulières au cours des huit premiers mois de 2018 :



Certains de ces pays sont en guerre; dans d'autres pays sévissent de graves violations de droits humains.

Top 3 :

Nigeria : Près de la moitié des demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière de manière irrégulière entre janvier-août 2018 étaient des Nigériens. Cependant, leur nombre a diminué depuis mai 2018 et représente maintenant un quart des arrivées irrégulières.

États-Unis : Il s'agit principalement d'enfants nés aux États-Unis, de parents demandeurs d'asile non américains.

La Colombie : Les demandeurs d'asile colombiens figurent parmi les ressortissants des 10 principaux pays sources de demandes d'asile au Canada et à la frontière depuis plusieurs années.

COMPOSITION FAMILIALE ET STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE



Les demandeurs d'asile qui franchissent la frontière de manière irrégulière sont représentatifs d'un mélange de familles, de parents monoparentaux, de couples et de personnes voyageant seules. Environ 2/5 des entrées irrégulières au Québec sont des enfants qui accompagnent leurs parents.

Comme les persécutions peuvent toucher des personnes de tous les horizons, les demandeurs d'asile arrivant aux frontières canadiennes ont des profils socioéconomiques et académiques très variés.

POURQUOI ?

MOTIFS DE PERSÉCUTION INVOQUÉS:

Colombie

- Victimes de groupes armés non étatiques, de groupes paramilitaires ou de crime organisé
- Opinion politique - militantisme
- Violence domestique
- Orientation sexuelle
- Discrimination raciale / persécution des Afro-Colombiens

Nigeria

- Orientation sexuelle
- À risque de mutilation génitale féminine
- Violence domestique, mariage forcé
- Persécution religieuse

DÉCISION DE FRANCHIR LA FRONTIÈRE ÉTATS-UNIS – CANADA

Les demandeurs d'asile mentionnent un mélange de facteurs incitatifs et dissuasifs. Ils comprennent :

- Présence de liens familiaux / communautaires au Canada
- Perception que les réfugiés au Canada bénéficient d'un meilleur soutien
- Perception que leur demande d'asile a de meilleures chances d'être acceptée au Canada



- États-Unis utilisés seulement comme point de transit pour demander l'asile au Canada (le visa américain étant plus facile à obtenir que le visa canadien)
- Longue durée de la procédure d'asile aux États-Unis
- Crainte de la rhétorique américaine perçue comme étant hostile envers les immigrants et les étrangers
- Peur d'être déporté

STATUT ET TEMPS PASSÉ AUX ÉTATS-UNIS



La majorité des demandeurs d'asile avait un statut valide aux États-Unis au moment de traverser la frontière canadienne (généralement un visa de visiteur) et avait transité par les États-Unis pour une courte période avec l'intention de demander l'asile au Canada, le visa américain étant prétendument plus facile à obtenir que le canadien.



D'autres ont vécu plus longtemps aux États-Unis, allant de quelques mois à plusieurs années, incluant des personnes ayant fait une demande d'asile aux États-Unis (en cours ou refusée), et dans une moindre mesure, des personnes n'ayant pas de statut de résident légal aux États-Unis.



Selon l'Entente entre le **Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs**, les individus aux États-Unis **ne peuvent pas** présenter une demande d'asile à un poste frontalier canadien à moins d'être visés par une exception prévue par l'Entente, par exemple avoir un membre de leur famille proche au Canada.



L'Entente sur les tiers pays sûrs **ne s'applique pas** aux personnes qui traversent la frontière entre les points d'entrée officiels, car au moment où elles demandent l'asile, elles sont considérées comme étant déjà au Canada.

IMPACT ET RÉPONSE

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Le gouvernement canadien ne prend aucun raccourci à l'égard des arrivées irrégulières à la frontière. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) effectuent des vérifications concernant les potentielles menaces à la sécurité et à la santé publique pour tous les demandeurs d'asile, incluant ceux et celles entrés irrégulièrement.



Vérification des valises



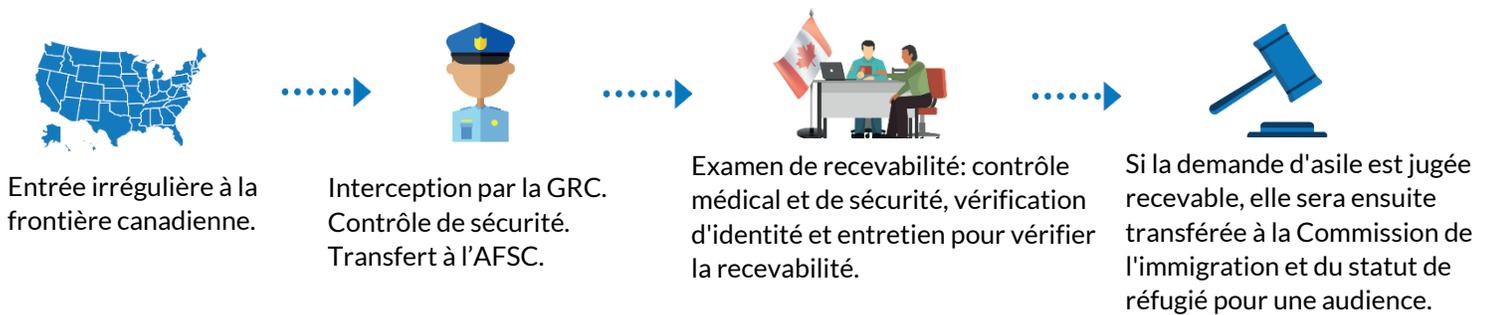
Prise des empreintes digitales et vérification de l'identité



Vérification des antécédents dans les bases de données canadiennes et américaines et d'Interpol.

Selon des sources gouvernementales, **moins de 1%** des demandeurs d'asile arrivés de manière irrégulière avaient des antécédents criminels sérieux.

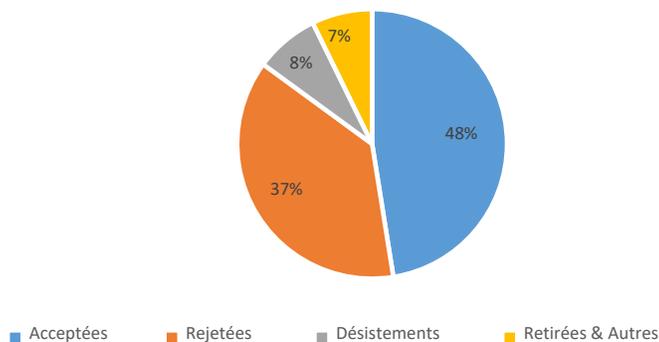
ÉVALUATION INDIVIDUELLE



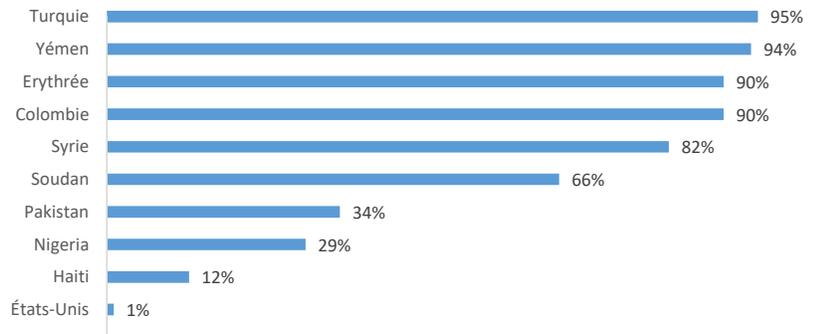
Comme pour toute demande d'asile, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) évalue si les personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine. Leurs dossiers ne sont pas priorités par rapport à ceux et celles qui font leurs demandes à un point d'entrée officiel ou dans un bureau intérieur. Le fondement de chaque demande est évalué individuellement.

En date du 30 septembre 2018, 18% de demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière de manière irrégulière depuis février 2017 ont eu leur demande finalisée. 48% d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié.

Demandes d'asile finalisées entre fév 2017 - juin 2018 (arrivées irrégulières)



Taux d'acceptation pour les 10 principaux pays sources (arrivées irrégulières)



MÉCANISMES DE RÉPONSE / PLANS DE CONTINGENCE

Création du Groupe intergouvernemental spécial sur la migration irrégulière pour coordonner les mesures et planifier les contingences opérationnelles.

Augmentation du nombre d'agents de l'AFSC et de la GRC.

Traitement simplifié et amélioration des conditions d'accueil à la frontière pour recevoir un plus grand nombre de demandeurs d'asile.

Ouverture de nouveaux centres de traitement et de nouveaux centres d'hébergement temporaire dans les villes de destination.

Traitement rapide (dans les 30 jours de leur réception) des demandes de permis de travail afin de minimiser les pressions sur les services sociaux provinciaux.

Campagne de sensibilisation du public visant à lutter contre la désinformation relative au système d'asile canadien parmi les potentiels groupes de demandeurs d'asile.

Augmentation de 50% de la capacité de traitement des demandes d'asile à la CISR entre avril 2017-mars 2018 comparée à l'année fiscale précédente.

173,2 millions \$ supplémentaires pour la gestion des migrations irrégulières à la frontière (budget fédéral 2018-2019), dont 74 millions \$ alloués à la CISR pour embaucher 64 nouveaux commissaires.

50 millions \$ pour soutenir les efforts des provinces et des municipalités (Québec, Ontario et Manitoba) à fournir des hébergements temporaires.

Alors que les mesures spéciales mises en place l'année dernière par divers paliers de gouvernement ont été maintenues et bonifiées dans l'éventualité d'un autre afflux, de nouvelles mesures ont été introduites en 2018.